

29 MARS 1955

SEANCE du 29 MARS 1955

Et au mil-ueuf cent cinquante cinq et le vingt-neuf Mars, à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Commune de Fontijean légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de M. Paul Lestrade, Maire.

Etaient présents : M. Barthe, Cau-Cécile, Lamolle, Dr Lagatte - Adjoint  
MM. Laurine, Daudine, Bourdel, Chaubet, Loo, Beyret, Rufor,  
Pirabent, Chauffreau.

M. Barthe avait donné procuration.

Excusés : M. Soulielle et Labaule.

Absents : Amard, Baroulet, Latour, Pousson.

Monsieur Bourdel, Secrétaire de séance, lit le Procès-verbal de la

29 MARS 1955

dernière séance.

Monsieur Dufor ne vote pas le Procès-Verbal car il estime que l'indemnité donnée à M. Baqué au titre du terrain des vaches pourrait s'appliquer à une route sur l'acquisition du terrain de l'Abattoir.  
Ce procès-verbal est adopté par tous les membres présents à l'exception de M. Dufor.

Monsieur Bouché rend compte au Conseil de la réalisation de l'emprunt de 25 millions de francs auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, emprunt que le Conseil Municipal a voté le seize Novembre 1954; les fonds provenant de cet emprunt ont été versés le 5 Mars à la Caisse du Receveur Municipal.

Dans le Budget de 1954 nous avons prévu un crédit de 18 millions pour le financement de l'Abattoir, je vous demande de porter ce crédit de 25 millions par adjonction sur le Budget de 1955. L'ampleur des travaux ayant dépassé comme vous le savez les perspectives d'origine.

Le Conseil, qui est exposé, décide que les 7 millions disponibles sur cet emprunt permettent d'ouvrir dans le Compte Dépenses Budget 1955, Chapitre XXIII article 1er une somme de 7 millions de francs pour les travaux de modernisation de l'Abattoir.

### Emprunt de 10 Millions au Crédit Foncier de France

Monsieur Bouché donne lecture d'une lettre du Crédit Foncier en date du 2 Mars qui accepte de couvrir pour la Ville de Montségur un emprunt de dix millions de francs amortissable en 15 ans au taux d'intérêt de 5,50 %.

Le Conseil, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité la proposition du Crédit Foncier de France d'un emprunt de dix millions amortissable en 15 ans au taux de 5,50 %.

Un pour être annexé à notre arrêté de ce jour  
Saint-Jaudent, le 15 Avril 1955.

Le Sous-Prefet.  
Signé: Moreau

La couverture de cet emprunt entraînera une dépense annuelle de francs. Neuf cent quatre vingt seize mille deux cent cinquante six (996.256.-) qui sera couverte par une affectation de 1.714 centimes.

Cet emprunt est destiné:

- 1- à la construction de W.C. Place du Poirail,
- 2- à l'aménagement de la petite halle,
- 3- à la couverture du Pécoup, depuis la rue Gambetta jusqu'au talus de la route qui doit relier la rue de la fontaine à la route D 34.
- 4- au financement partiel du projet d'adduction d'eau dans les quartiers de la commune non encore desservis

### Réalisation d'un emprunt de 10 Millions

Le Conseil Municipal vote la réalisation au Crédit Foncier de France d'un emprunt de dix millions de francs (10.000.000.) destiné à

29/03/1955

à financer des réparations aux bâtiments communaux ainsi que la construction d'égouts.

La Commune se libérera de la somme due au Crédit Foncier de France par suite de cet emprunt en 15 annuités, à compter du 28 février 1955 au moyen de 15 annuités, ~~à compter du 28 février 1955 au moyen de 15 annuités~~ de neuf cent quatre vingt seize mille deux cent cinquante six francs (996.256 fr.) chacune, payable le 28 février de chaque année et comprenant, outre la somme nécessaire à l'amortissement du capital, l'intérêt dudit capital au taux de 5,50%.

La première annuité écherra le 29 février 1956.

Le Conseil Municipal vote une imposition de 1.714 centimes récurrents pendant 15 ans à partir de 1956 d'un produit de 996.256 fr. environ, et destiné au remboursement de l'emprunt.

La Commune suspend son droit de remboursement anticipé pendant six ans à compter du jour où le solde du prêt sera versé par le Crédit Foncier au Trésor Public, à l'aide d'autres ressources que celles provenant des subventions allouées à l'occasion des dépenses qui motivent le présent emprunt ou de l'économie réalisée sur lesdites dépenses.

En cas de remboursement par anticipation, à quelque époque qu'il soit effectué, la Commune paiera une indemnité égale à six mois d'intérêt du capital libéré avant terme.

Toutefois, seront reçus sans indemnité, à toute époque, les remboursements effectués à l'aide de subventions et de l'économie précitées.

La Commune s'engage à prendre à sa charge les impôts qui, dans l'avenir, pourraient frapper le présent emprunt.

### Taxe sur le revenu des Propriétés Bâties

Monsieur Bouché informe le Conseil de la rectification du taux de la taxe que l'assemblée avait votée le 23 Décembre 1954.

L'administration des contributions Directes nous ayant fait savoir que les textes en vigueur limitaient à 4,5% le montant de cette taxe, nous avons ramené à ce taux la délibération déjà prise.

Le Conseil approuve.

### Note de frais Expert - Géomètre

Monsieur Bouché présente la note d'honoraires qui nous est envoyée par Monsieur Bégole, Expert-Géomètre, qui fut chargé des levés de terrain, de leur levage, de leur expertise en vue de l'acquisition pour l'agrandissement de l'Abattoir.

Le Conseil ayant délibéré, reconnaît fondée cette demande, décide d'y satisfaire pour la somme demandée soit 29.950 fr. qui sera prélevée sur le Chapitre XXIII article 2 du Budget de 1955.

Vu et Approuvé

Saint-Jacques, le 14 Avril 1955

Le Sous-Prefet,

Signé: Horeau

29 MARS 1955

Subvention Syndicat d'Initiative

Monsieur Bouché fait part au Conseil de la réunion du 14 février au cours de laquelle la Commission des finances et le Syndicat d'Initiatives examinent les besoins du Syndicat et les moyens que la Ville pourrait mettre à sa disposition pour l'aider dans sa mission.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

1/- Décide d'accorder au Syndicat d'Initiatives de Montéjean une subvention complémentaire de (75.000 fs) soixante quinze mille francs au titre de l'année 1955.

Cette subvention sera inscrite au Budget additionnel.

2/- Pour l'avenir, la Ville donnera au Syndicat d'Initiatives une subvention annuelle de francs cent cinquante mille (150.000.-).

Cette subvention est valable dans la mesure où l'activité du Syndicat d'Initiatives sera au moins égale à son activité actuelle.

Elle limite toutefois la participation financière de la Ville quelle que soit l'ampleur des travaux ou des investissements que peut entreprendre le Syndicat d'Initiatives.

3/- La Ville assurera elle-même les frais de propagande par prospectus, dépliants etc... que le Conseil Municipal pourra estimer utiles au développement touristique de Montéjean.

Désignation de M. CHAUBET au Syndicat des Eaux de la Barousse

Monsieur Bouché demande au Conseil de le relever de la délégation qu'il lui avait confiée le 7 Avril 1954 auprès du Syndicat des Eaux de la Barousse.

Il ne peut en effet disposer du temps nécessaire pour assister aux réunions où il est convoqué. Monsieur Chaubet qui l'a suppléé à la dernière réunion du Syndicat et qui a participé à toutes les conversations entre la Ville et le Syndicat est donc bien qualifié pour représenter avec Monsieur Bertrand Cau-Cecille les intérêts de Montéjean auprès du Syndicat.

Le Conseil, après en avoir délibéré, désigne Monsieur Alfred Chaubet comme délégué du Conseil Municipal auprès du Syndicat des Eaux de la Barousse en remplacement de Monsieur François Bouché qui, sur sa demande, est relevé de sa délégation.

Contentieux - Affaire LAFFORGUE

Monsieur le Maire informe le Conseil de la notification qu'il a reçue le 5 Mars du Greffier en Chef de la Cour de Cassation, qu'un pouvoir avait été enregistré à la requête de Monsieur Lucien Lafforgue, ayant Maître Ravel pour Avocat constitué près la Cour de Cassation, contre une décision rendue le 29 Septembre 1954 par la Cour d'Appel de Toulouse.

Maître Louis Moubichou Avoué dans cette affaire près la Cour d'Appel a remis le dossier qu'il détenait et fait savoir que Monsieur Lafforgue avait réglé les frais des instances conduites par nos

Vu et Approuvé,  
Saint-Gaudens, le 1<sup>er</sup> Avril 1955  
Le Sous-Prefet,  
Signé : Moreau

Vu  
Saint-Gaudens, le 1<sup>er</sup> Avril 1955  
Le Sous-Prefet,  
Signé : Moreau

Vu pour Réception  
Saint-Gaudens, le 1<sup>er</sup> Avril 1955  
Le Sous-Prefet,  
Signé : Moreau

arrivés, Monsieur Grassian en Première instance et Monsieur Roubidou en Appel, sous les réserves expresses de la suite qui serait donnée à son pouvoir en Cassation.

La Ville de Montéjean est donc obligée de suivre la procédure engagée.

Le Conseil, qui est exposé, prend acte des déclarations qui lui sont faites et autorise Monsieur le Maire à se constituer défendeur par le moyen de Maître François Caill, Avocat près la Cour de Cassation, demeurant 5 Square Lamartine à Paris, auquel le dossier de l'affaire sera transmis.

### Bail Sté des "Cadets du Comminges"

En date du 1er février 1934 la Ville de Montéjean a consenti à la "Sté des Cadets du Comminges" un bail à loyer pour une durée de 50 ans, dans l'immeuble sis rue Bertrand Larade.

Les locaux ainsi loués ont déclaré être exclusivement destinés à exécuter des exercices de gymnastique et de divers sports, que, ladite Société jugerait à propos.

La Section de gymnastique et sports de cette Société étant en sommeil depuis quelques années et n'ayant satisfait à aucune des obligations normales d'entretien des locaux, la Ville devrait récupérer ces locaux de façon à les affecter à leur véritable destination.

Le Conseil, qui est exposé, charge Monsieur Lamolle d'obtenir amiablement le délaissement des locaux par la Société des "Cadets du Comminges".

### Occupants Hôtel des Finances

La maison acquise le 8 septembre 1949 par la Ville à la Société "Le Caiffa" était occupée dans son deuxième étage par deux locataires: les époux Sarraud.

Rue Vie Périérot.

La Ville les invita à rechercher de nouveaux locaux pour leur habitation attendu que cet immeuble devait être transformé pour y recevoir les services financiers d'Etat en résidence à Montéjean: Service du Trésor, Perception, Contributions Indirectes, Recette Ruraliste et logement possible des chefs et employés des services.

Les travaux d'aménagement sont terminés. Le moment est venu d'obtenir l'évacuation des occupants du second étage qui ne sont que des occupants sans droit attendu qu'ils n'ont pas versé le moindre loyer depuis 1949.

La Ville ayant acquis l'immeuble Galy, met ce logement à la disposition des époux Sarraud pour qu'ils ne puissent se prévaloir des difficultés de relogement. Elle espère que Madame Veuve Périérot trouvera auprès de sa famille les moyens de se reloger facilement et s'y videra si il le faut.

Vu,  
Saint-Gaudens, le 4 Avril 1955  
Le Sous-Prefet,  
Signé: Moreau

Vu,  
Saint-Gaudens, le 4 Avril 1955.  
Le Sous-Prefet  
Signé: Moreau

Le Conseil, qui est exposé,  
 en approuve la teneur et les conclusions,  
 charge Monsieur le Maire d'assurer l'évacuation des locaux inégalement  
 occupés,  
 lui donne pouvoir de saisir, s'il le faut, Monsieur le Juge de Paix et de  
 poursuivre en justice.

### Réception de Travaux

Monsieur Lamolle donne lecture au Conseil du Procès-Verbal de la  
 Commission des Travaux conduisant à la réception définitive :

- 1° - de la Conciergerie de l'Abbatir,
- 2° - de la Charpente du clocher.

### Adjudication Travaux

Monsieur Lamolle met le Conseil au courant des résultats de  
 l'Adjudication des Travaux pour la couverture de l'Eglise.

Ces travaux ont été adjugés avec un rabais de 3% à  
 Monsieur André Tapie, Entrepreneur à Salies du Salat.

L'Entrepreneur promet de commencer les travaux incessamment  
 et de les terminer pour la Saint-Jean.

### Aménagement de W.C. Place de Verdun

Sur avis favorable de la Commission des Travaux, Monsieur  
 Lamolle présente le projet établi par M. Guibet, en vue de doter la  
 Place de Verdun de W.C. modernes qui remplaceront l'usinoir existant.

Le groupe comprendra : 4 urinoirs en grès, 4 W.C., 2 lavabos;  
 il sera installé dans la partie de terrain qui s'étend du transformateur  
 jusqu'au mur du séminaire. Cette place reçoit un très nombreux  
 public les jours de marché et, tous les jours de nombreux cars de taxis.

Vu et Approuvé

S<sup>r</sup> Gaudes, le 29 Septembre 1955

Le Sous-Préfet.

Signé: Moreau -

Le Conseil, qui est exposé,  
 approuve le projet qui lui est présenté et dont le montant prévu s'élève  
 à la somme de francs sept cent soixante cinq mille cinquante  
 cinq (765.055.),

demande au Département de la Haute-Garonne de bien vouloir  
 subventionner cette dépense. La part de la Ville devant être prélevée  
 sur l'emprunt qui vient d'être contracté auprès du Crédit  
 Foncier de France, et, vu l'urgence, décide qu'il sera procédé à  
 cette réalisation sur Appel d'Offres.

### Aménagement Petite Halle

Monsieur Lamolle expose :

L'autorisation des services de l'Urbanisme nous a été notifiée le 13 Mars.  
 Le projet d'aménagement de cette halle comporte une travée nouvelle qui  
 sera établie sur un plateau de ciment, une meilleure clôture de la face

Ouest, l'installation de moyen de chauffage pour permettre l'utilisation rationnelle de la Halle pendant les mois d'hiver, des portes d'évacuation répondant aux exigences du service de sécurité.

L'ensemble de ces travaux, d'après le projet dressé par Monsieur Gébél s'élève à la somme de 3.967.212 francs.

La Commission des travaux considérant que ce projet répond à nos besoins d'une salle de réunion indispensable, donne un avis favorable au projet. Elle considère toutefois que cet aménagement laisse en sus. peut le projet de salle de fêtes qui tient à cœur à notre population, celui-ci pourra se réaliser ultérieurement dans la mesure où les circonstances et nos moyens le permettront.

Le Conseil, qui est exposé et après en avoir délibéré,  
- approuve le projet qui lui est soumis et qui s'élève à la somme de trois millions neuf cent soixante sept mille deux cent douze francs (3.967.212)  
- se décide la réalisation qui aura lieu par voie d'adjudication;  
- demande au Département de la Haute-Garonne le bénéfice de la subvention la plus large; le surplus de la dépense sera imputé sur le montant de l'emprunt qui vient d'être décidé auprès du Crédit Foncier de France.

Vu et Approuvé

M. Gaudens le 20 Mai 1955

Signé: Moreau

### Couverture du Pécoup :

Monsieur Lamolle expose :

par délibération du 2 février 1955 vous avez confié à Monsieur Naudy Ingénieur du Service des Ponts et Chaussées le soin d'établir un projet de couverture du Pécoup selon les données qui vous avaient été présentées (de la rue Gambetta au Parc du Séminaire) - Ce travail se divise en deux parties: le 1er lot comprenant la fourniture de 191 mètres en ciment comprimé de 1m.50 de diamètre intérieur d'un montant de francs: Un Million six cent quatre vingt deux mille quatre vingt quatre (1.682.084). Monsieur Naudy a obtenu l'accord des Etablissements ROQUE pour cette fourniture qui donneait lieu à l'établissement d'un marché si vous acceptez le bordereau de prix qui vous est présenté.

Le 2ème lot comprenant la pose des tuyaux armés, leur enrobage et la construction des têtes d'aqueduc par la couverture du niveau du Pécoup sur 100 mètres de long. Un devis estimatif a été dressé par le Service des Ponts et Chaussées qui prévoit une dépense de Frs 950.000 pour les cent premiers mètres; pour les 91 m. supplémentaires l'enrobage serait supprimé, car l'accumulation de tous de

Ces travaux seront réalisés par voie d'Appel d'offres avec la maison qui aura fait les meilleures conditions.

Le Conseil, qui est exposé et après en avoir délibéré, approuve les propositions qui lui sont présentées, à savoir :

- pour le premier lot - - - - - 1.682.084.-  
- pour le deuxième lot - - - - - 1.289.284.-

Soit une dépense totale de francs - - - - - 2.971.368.-

décide que la partie de la dépense qui restera à la charge de la Ville

Vu et Approuvé

M. Gaudens, le 18 Mai 1955

Le Sec. Préfet

Signé: Moreau

29 MARS 1955

277

tena assuré par l'emprunt au Crédit Foncier de France;  
demande au Département de la Haute-Garonne de bien vouloir lui  
accorder pour ces travaux le bénéfice de la plus large subvention.

### Fourniture de Matériaux divers :

Maitre Lamolle soumet au Conseil un projet de marché de gré à gré établi par Monsieur Naudy, ingénieur I.P.E., en vue de la fourniture par les établissements Roqué, de 350 plaques en ciment, de 120 briques en ciment, de 0,20 de diamètre et de sacs de ciment qui seront employés à divers tra-

vaux d'aménagement des canaux de Pageies et d'évacuation des eaux dans la rue d'Ausson.

L'ensemble de ces fournitures est évalué à la somme de francs quatre cent cinquante neuf mille quatre cent quatre vingt (459.480.-)

Le Conseil, après en avoir délibéré, donne son approbation au marché de gré à gré proposé, décide que la dépense sera imputée sur le Chapitre XXIII article 1. "Dépenses du service des Eaux".

### Trottoirs et Caniveaux :

Monsieur Lamolle expose que la venue en état des trottoirs après la pose sous ceux-ci des equalisations du Guy de France nécessite des travaux de refectian qui, d'après leur devis s'élèvent à la somme de deux cent soixante quatorze mille sept cent cinquante huit francs (274.758.-); des bordures et caniveaux dans la rue Nationale, la rue Jeanne d'Arc, l'impasse du Courard font l'objet d'une évaluation de dépense de francs trois cent soixante quinze mille deux cent quarante deux (375.242.-)

Le Conseil après en avoir délibéré estime cette dépense nécessaire, approuve le cahier des charges et le devis qui lui sont soumis; décide d'y faire face par le prélèvement sur le Budget Chapitre VIII article 1, "Entretien des Voies et Places publiques" de la somme de 375.242 fr.- demande au Conseil Général de lui accorder la plus large -

### Constructions Scolaires :

Monsieur Chaubet met le Conseil au courant de l'avancement du projet de constructions scolaires -

Les dernières informations qui nous sont parvenues de la Préfecture nous permettent d'espérer que la construction du groupe scolaire proprement dit pourra être commencée vers la fin de l'année en cours.

En ce qui concerne l'intérêt climatique, le Centre Pédagogique scolaire et le terrain des sports, ces projets sont encore en cours d'étude dans les commissions compétentes et leur réalisation ne peut être envisagée dans un avenir immédiat.

### Distribution de Prix aux Ecoles Communales :

La Municipalité avait offert des prix aux élèves des écoles publi-

Vu et Approuvé

Saint-Jaudens, le 8 Mars 1955  
le Sous-Prefet.

Signé: Moreau

Vu,

Saint-Jaudens, le 8 Mars 1955

le Sous-Prefet

Signé: Moreau



29 MARS 1955

ques pour les récompenser de leur travail pendant la dernière année scolaire. Cette distribution ne peut avoir lieu à l'époque voulue et, en accord avec la Municipalité, M. Dufor fixe cette distribution au Samedi 23 Avril.

M. Dufor fait alors un exposé sur le fonctionnement du cours complémentaire, et, après avoir donné des résultats obtenus d'au passé, il met le Conseil au courant des diverses situations possibles offertes aux élèves qui sortent de ses cours.

M. le Maire remet à M. Dufor le volume de M. le Docteur Sarraumon: "Les quatre Vallées", que la Ville offre à la bibliothèque de l'école de garçons, tandis qu'un exemplaire du même ouvrage est aussi offert pour la bibliothèque de l'école de filles.

### Propagande Touristique :

M. Chabut entretient le Conseil d'un projet de dépliants concernant la Propagande Touristique sur Hauterive. La Municipalité se substituant au Syndicat d'Initiative, à ce sujet, et prenant à sa charge les frais de ces dépliants qui seront de l'ordre de 150.000 francs pour vingt mille exemplaires; M. Chabut et le Docteur Sarraumon se sont mis en rapport avec différentes maisons d'éditions qui ont présenté des spécimens.

Le temps pressant, ces dépliants devant être prêts à distribuer dès le début du mois de Mai, M. Chabut demande au Conseil de lui faire confiance dans la réalisation de ce projet, ce qui lui est accordé à l'unanimité.

### Election de Délégués du Conseil Municipal au Bureau d'Aide Sociale :

M. le Président expose qu'en exécution des décrets des 29 Novembre 1953 et 2 février 1955, il y a lieu de procéder au renouvellement à 2 tous, à la désignation de quatre délégués du Conseil Municipal qui, avec les quatre délégués de l'Administration, doivent sous la présidence du Maire constituer la Commission Administrative du Bureau d'Aide Sociale.

En,  
Saint-Jouan, le 1<sup>er</sup> Avril 1955

M. le Maire, Maire, et par délégation.

M. le Secrétaire en Chef de la Mairie

M. Chabut.

Il invite donc ses collègues à déposer dans l'urne, à l'appel de leur nom, leur bulletin de vote.

Le dépouillement a donné le résultat suivant:

- nombre de Conseillers en exercice - - - - - 21.-
- nombre de votants - - - - - 15.-

Suffrages exprimés - - - - - 15.-

Majorité absolue - - - - - 8.-

ont obtenu: M. Jean Marie Parthe - - - - - 15 voix..  
M. Ernest Danohie - - - - - 15 voix..  
M. Paul Datar - - - - - 15 voix..  
M. Pierre Chaufray - - - - - 15 voix..

Les deux délégués permanents M. Paul et Daudin sont confirmés dans leurs fonctions.

M. Paul Lator et P. Chauveau sont proclamés délégués du Bureau d'Aide Sociale pour la durée du mandat du Conseil Municipal et ils ont déclaré accepter cette délégation.

### Télévision :

Vu,  
Saint-Gaudens, le 6 Mars 1955  
Le Sous-Prefet,  
Signé : P. Chauveau

Monsieur Bertrand Cau. Ecille fait part au Conseil du projet présenté par l'Association Générale des Auditeurs et Téléspectateurs de Toulouse-Pyrénées, en vue de l'installation au sommet du Mont Caquis d'un poste émetteur de Télévision.

Il expose au Conseil tous les avantages que notre région retirerait des émissions provenant d'un poste qui domine la plaine de la Garonne.

Le Conseil tout entier se range à son avis et décide de donner son avis le plus favorable au projet d'installation au sommet du Pic Caquis du Poste de Télévision qui doit desservir la Région de Toulouse.

### Révision Listes Electorales

A la demande de Monsieur Bertrand Cau. Ecille le Conseil Municipal procède à la désignation.

1° - De deux Artisans Polités qui sont chargés d'assister le Maire dans la révision des listes électorales de la Chambre des Métiers :

- Monsieur Jean Passaris, Eleveur, et,
- Monsieur Léopold Porte, Menuisier-Pécanier.

2° - de deux délégués pour la Révision de la liste électorale pour le Tribunal de Commerce de St Gaudens, et la Chambre de Commerce de Toulouse, le Conseil désigne comme délégués :

- Monsieur Louis Brabant, industriel,
- Monsieur Alexis Lamine, Boulanger.

sont nommés à l'unanimité.

### Vente de peupliers de Mazères :

Monsieur le Maire expose au conseil qu'un certain nombre de peupliers situés dans le département des Hautes-Pyrénées, sur le territoire de la commune de Mazères (propriété de la Ville de Montéjean) sont arrivés au terme d'exploitabilité ou sans avenir, qu'il y a lieu de réaliser au plus tôt par une vente, à la Maire, sur pied, en un ou plusieurs lots, après estimation par le Service Forestier, pour reboiser ensuite par des essences plus précieuses.

Il y a donc lieu de demander :

1° - l'autorisation de cette vente à Monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées.

20/- à Monsieur le Conservateur des Eaux et Forêts à Pau le concours de M. Dasque Gabriel, Ingénieur des Travaux des Eaux et Forêts, du Cantonnement de Tarbes. Est, de M. Robert Dupont, Chef de District, Rémy Pétich et Jean Gouaux, Agents Techniques, en résidence respectivement à Auzas et Acentiquan, étant entendu que la Ville s'engage à payer à ces agents les frais réglementaires de déplacements fixés par l'Administration des Eaux et Forêts;

Vu et Approuvé  
 Saint-James, le 15 Avril 1955  
 Le Sous-Président  
 signé: Hureau.

Le Conseil approuve la proposition de Monsieur le Maire et lui donne tous pouvoirs pour la réalisation de cette vente qui aura lieu à Montréjean et pour laquelle il sera assisté de Maitre Lamolle, Adjoint, de M. Beyret, Chauffeur, Pousson, Conseil. les Municipaux et de M. Bezoules, Receveur Municipal.

Aide aux Chômeurs :

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il n'y a plus actuellement que quatre chômeurs inscrits. De ce fait, le département a arrêté momentanément la distribution des secours. Plusieurs chômeurs ont pu être placés dans diverses entreprises, avec le concours de la Municipalité.

C'est à partir du 31 Mars que le fonctionnement du fonds de chômage cessera dans notre ville; mais si la nécessité s'en fait sentir, il pourrait être réouvert par décision préfectorale.

ASSISTANCE :

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée se réunit en séance privée pour l'examen des dossiers d'Assistance.

Elle admet :

- huit demandes assistance Médicale gratuite;
- une demande d'Assistance aux vieillards, infirmes et incurables,
- trois demandes d'Aide aux Aveugles et grands infirmes.
- trois demandes de Carte Sociale Economiquement faible.
- une demande d'Allocations Militaires.

La séance est levée à zéro heure quinze.

*(Handwritten signatures and initials)*